

GUIDE SYNDICAL CGT D'ACCES AUX PRESTATIONS DU CNAS - 2022



POURQUOI CE GUIDE SYNDICAL CGT D'ACCES AUX PRESTATIONS CNAS 2022 ?

En ce 1^{er} janvier 2022, les agents des administrations territoriales rémoises (Grand Reims, Ville de Reims et CCAS) sont donc désormais membres du CNAS.

Quid du CAS ?

La CGT et l'UFICT-CGT ont déclaré en 2021 que celui-ci serait vidé de sa substance, de la plus grande partie de son budget et de son objet associatif : l'action sociale et culturelle en direction des personnels.

Les collègues qui se sont rendu dernièrement au CAS pour obtenir une place de cinéma, un ticket piscine ou bon de réduction de 5 € sur les places culturelles ont été renvoyés sur le CNAS dont le site était en maintenance fin décembre 2021 – janvier 2022.

Des bons de réduction culture limités à 2 par an.



Les collègues qui se sont rendu dernièrement au CAS pour obtenir une place de cinéma, un ticket piscine ou bon de réduction de 5 € sur les places culturelles ont été renvoyés sur le CNAS dont le site était en maintenance fin décembre 2021 – janvier 2022.

Des bons de réduction culture limités à 2 par an

Les agents qui ont voulu obtenir auprès du CNAS des bons de réduction de 5 € sur les places culturelles auprès du CNAS ont été positivement surpris. En effet, le CNAS offre des bons de 7 euros et non de 5. Mais très rapidement, ils ont été déçu voir en colère. En effet, les agents n'ont droit auprès du CNAS qu'à 2 bons par an, contre autant de bons qu'ils le désiraient auprès du CAS auparavant.

Et nous allons certainement découvrir d'autres mauvaises surprises au fur et à mesure.

Avez-vous votre carte CNAS et l'avez-vous activée ?

La CGT et l'UFICT CGT vous invitent à activer rapidement votre carte CNAS.

Si vous n'avez pas reçu de courrier du CNAS avec votre carte CNAS, nous vous invitons contacter votre correspondant-e CNAS au sein de votre direction.

Les prestations du CNAS

La CGT et l'UFICT CGT mettent à votre ce guide syndical d'accès aux prestations du CNAS pour vous permettre d'utiliser aux mieux vos droits ouverts auprès du CNAS. Ce dans un contexte de dématérialisation de l'information du CNAS et de gestion individualisée des droits. Chacun devant son ordinateur face à une plateforme internet.



Les relais CNAS au sein de chaque direction

Des relais CNAS ont été mis en place au sein de chaque direction, sans pour autant que les agents aient été informés. Comment peuvent-ils exercer leurs droits ouverts auprès du CNAS dans leur entiereté ?

Pour ces correspondants, il s'agit d'une charge de travail supplémentaire sans contrepartie...

La CGT et l'UFICT-CGT revendiquent:

- Une compensation pécuniaire pour les correspondant-e-s CNAS de chaque direction et/ou une reconnaissance au titre de la valorisation du parcours professionnel,
- La mise en ligne sur Alize de la liste des correspondant-e-s CNAS de chaque direction
- L'accès au CNAS et au CAS pour les contrats de projet et tous les précaires.
- La mise en place d'une rubrique CNAS dans le magazine de communication interne « Ensemble ».
- Une compensation par le biais du CAS pour toutes les prestations du CNAS inférieures à celles du CAS

CONDITIONS D'ACCES

ACCES AUX PRESTATIONS
ET INFORMATIONS CNAS

PRESTATION CNAS

REVENDEICATIONS CGT

VOYAGES TOURISTRA - CGT



CONDITIONS D'ACCES



BENEFICIAIRES

Agents permanents sans condition d'ancienneté (3 508 agents).

Les contrats précaires sont donc exclus.

Les bénéficiaires ont reçu un courrier du CNAS comportant leur carte CNAS avec leur numéro d'adhérent.



Délai de forclusion : **6 mois**

Si les **2 agents du couple** sont bénéficiaires, les prestations sont **doublées**

Toutes les aides sont **cumulables**

Quelques offres soumises à conditions de ressources

3 tranches d'imposition (ligne 14 de l'avis d'impôt) :

- Entre 0 et 1000€
- Entre 1001 et 1800€
- Supérieur à 1800€

Si concubinage : 2 avis d'imposition



Enfants familles recomposées

ACCES AUX PRESTATIONS ET INFORMATIONS CNAS



Créez votre compte personnel CNAS en ligne

Pour accéder à vos prestations – droits CNAS, il est nécessaire d'activer votre compte CNAS en vous connectant ici: <https://www.cnas.fr/>

- 1 - Cliquer sur :



2 - Cliquer « Votre compte »



3 - Mail personnel



A screenshot of the CNAS website showing the login form. The page has a blue header with the CNAS logo and navigation links. The main content area is white with a blue 'SE CONNECTER' button. Below the button, there are two input fields for 'Identifiant CNAS' and 'Mot de passe', and a 'Se connecter' button. At the bottom, there is a link for '1re connexion : créez votre compte en ligne'. On the right side, there is a logo for 'GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE' and 'cgt UFICT'.



Activation de votre compte et transmission de vos information

A la création du compte, vous recevrez un mail de confirmation où il faudra **activer le lien** (via votre boîte mail professionnelle ou personnelle)

À la 1^{ère} connexion, il sera nécessaire d'indiquer :

- l'identifiant (reçu au préalable)
- Le nom de famille



Puis « Soumettre »

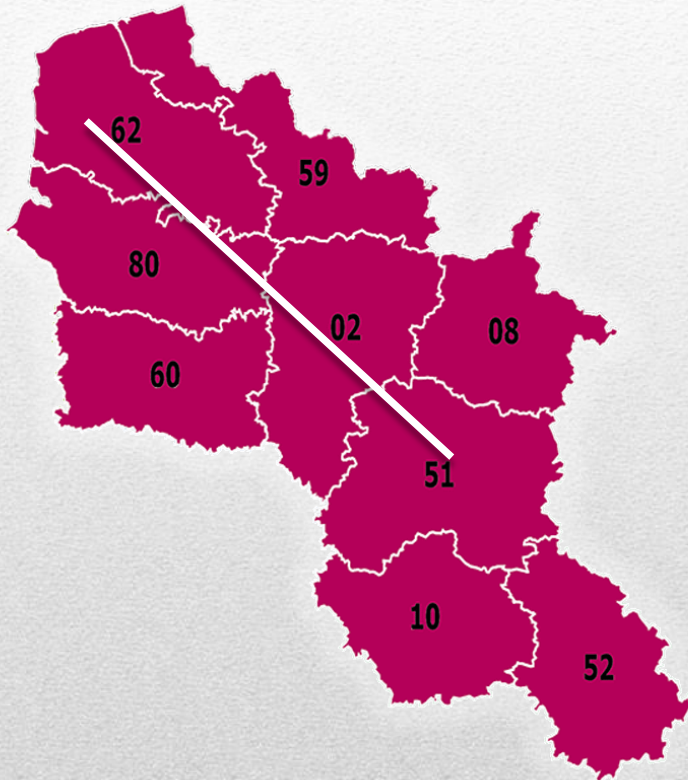
Compléter toutes les informations personnelles de suite ainsi que les onglets (RIB, préférences)

Où obtenir des informations ?

- Correspondant-e au sein de votre direction
- Référente à la DRH – Service Social et de l'Action Sociale : **Sandra Cher** (poste 76 67 ou sandra.cher@grandreims.fr)
- Pour toutes informations sur des demandes particulières ou en absence du correspondant :
Accueil au 03.21.01.75.00 ou par mail ne@cnas.fr
Adresse postale : CNAS
TSA 70042
27091 EVREUX CEDEX
- Page Facebook CNAS
- Site CNAS disponible



Où obtenir des informations ?



CNAS - Antenne Nord-Est

494 rue Jean Joseph Etienne Lenoir

CS 40131

62702 Bruay-la-Buissière

Tél. : 03 21 01 75 00

ne@cnas.fr

**COMMENTAIRE CGT ET UFICT CGT:
UNE ABSENCE DE PROXIMITE**





Les missions du correspondant-e CNAS de votre direction



- Informer et conseiller les bénéficiaires sur l'obtention des prestations et services proposés ainsi que sur les évolutions de l'offre
- Chargé de faire vivre la solidarité au sein de la structure adhérente, il informe et assiste ses collègues sur l'utilisation et les droits d'accès aux prestations du CNAS
- Diffuser les documents d'information mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporamas...) et promouvoir les supports de communication directe (Facebook, *CN@S Bénéficiaire*)
- Transmettre l'information notamment auprès des personnels éloignés de l'offre (éloignement géographique, non accès à Internet...) via vos canaux de communication habituels
- Organiser des réunions d'information lorsque cela s'avère nécessaire

PRESTATION CNAS



➤ Conditions d'accès aux prestations

- Toutes les demandes (mariages, Pacs, rentrée scolaire ...) doivent être effectuées dans un délai de **6 mois**
- Si des agents de la Collectivité sont en couple -) demande de prestation **chacun**
- Toutes les aides proposées sont **cumulables**
- Si concubinage -) **2 avis d'imposition**
- Quelques offres seront soumises à condition de ressources
- Carte CNAS **valable partout en France**



QUOTIDIEN

ENFANTS

SOLIDARITÉ

PRÊT

CULTURE ET LOISIRS

VACANCES











> QUOTIDIEN



- Aide familiale 200 € / an
- Mariage ou pacs du bénéficiaire 230 €
- **Déménagement** 200 €
- Départ à la retraite ou licenciement 170 € + 10 € / an
pour inaptitude physique au-delà de 5 ans

➤ Médaille du courage et de la sécurité intérieure	100 €
➤ Médaille d'argent (20 ans)	170 €
➤ Médaille de vermeil (30 ans)	185 €
➤ Médaille d'or (35 ans)	245 €

- Permis de conduire de l'agent 150 €
- Permis de conduire enfants à charge (AI=0) 150 €
- Assurance Auto & Habitation  
- **Achat voiture neuve** 
- **Achat véhicule d'occasion**  
- Location véhicule  
- **Information juridique** 

Ticket CESU

110 tickets maxi / an et / agent (soit 1 430€)

➤ Pour régler **+ de 20 services à la personne** dans 3 domaines :

- **Enfance** (garde d'enfants, soutien scolaire....)
- **Dépendance** (aides sénior, situation handicap, mobilité...)
- **Habitat** (ménage, bricolage, assistance informatique...)

Valeur Faciale: 13€



+ crédit d'impôt en fonction de la réglementation en vigueur

Chèques et cartes-cadeaux

Augmentez votre pouvoir d'achat !



jusqu'à
- 16 %

➤ Chèques et cartes mono et multi-enseignes

Ludendo

Ticket Kadéos®

Up Cadhoc

TirGroupé
by sodexo

E.Leclerc

cora

Géant Casino

GO SPORT

GÉMO

C&A

Casino supermarché

NATURE DÉCOUVERTES

CAMAïEU

Auchan
Vivons mieux. Vivons moins cher.

Aubert
le plaisir d'être parents.

FNAC DARTY

Carrefour

KELOUTOU

castorama

NociBÉ

Marionnaud PARIS

Auchan CITY
LA VIE EN VILLE

MATY
DEPUIS 1951

YVES ROCHER

TOTAL

SNCF

> ENFANTS



- > Naissance, adoption, reconnaissance 220 €
* si adoption, naissance ou reconnaissance multiple ou 325€ / enfant*

- > Garde jeune enfant (sans minimum d'heures)
 - 1^{re} tranche d'imposition 150 € / enfant
 - 2^e tranche d'imposition 120 € / enfant
 - 3^e tranche d'imposition 100 € / enfant

- > Noël des enfants 30 € / enfant

	<u>Virement</u>	<u>Cadhoc</u>
<p>➤ Rentrée scolaire 11*-18 ans</p> <p>* dès 9 ans s'il entre en sixième</p>	38 €	47 €
<p>➤ Rentrée scolaire 19*-26 ans</p> <p>* dès 17ans s'il entre en études supérieures</p>		
1 ^{re} tranche d'imposition	130 €	160 €
2 ^e tranche d'imposition	90 €	112 €
3 ^e tranche d'imposition	64 €	80 €
➤ Stage moniteur ou animateur	105 €	
➤ Soutien à l'éveil culturel	30 € / an	

Prestations
cumulables !

➤ **Classe d'environnement / Séjour linguistique**

1 ^{re} tranche d'imposition	80 € / enfant
2 ^e tranche d'imposition	61 € / enfant
3 ^e tranche d'imposition	46 € / enfant

➤ **Accueil de loisirs**

1 ^{re} tranche d'imposition	55 € / enfant
2 ^e tranche d'imposition	45 € / enfant
3 ^e tranche d'imposition	35 € / enfant





Cumul des prestations Enfant

Âge : 12 ans



TRANCHE 1

- | | |
|------------------------------|-----|
| ▪ Rentrée scolaire | 47€ |
| ▪ Classe d'environnement | 80€ |
| ▪ Séjour linguistique | 80€ |
| ▪ Accueil de loisir | 55€ |
| ▪ Séjour Vacances enfants | 80€ |
| ▪ Soutien à l'éveil culturel | 30€ |

Montant versé 372 €

TRANCHE 3

- | | |
|---------------------------|-----|
| ▪ Rentrée scolaire | 47€ |
| ▪ Classe d'environnement | 46€ |
| ▪ Séjour linguistique | 46€ |
| ▪ Accueil de loisir | 35€ |
| ▪ Séjour Vacances enfants | 46€ |

Montant versé 220 €



Cumul des prestations Enfant

Âge : 18 ans



TRANCHE 1

- Rentrée scolaire 160€
- Stage BAFA 210€
- Séjour linguistique 80€
- Séjour Vacances enfants 80€

Montant versé 530 €

TRANCHE 3

- Rentrée scolaire 80€
- Stage BAFA 210€
- Séjour linguistique 46€
- Séjour Vacances enfants 46€

Montant versé 382 €

> SOLIDARITÉ



- Aide sociale logement jusqu'à 610 €
Accès / maintien dans le logement
- Secours exceptionnel jusqu'à 610 €
- Précarité énergétique jusqu'à 100 €



moyenne économique journalière : 12 € / jour / pers. maximum

- Catastrophe naturelle 600 €

Partenariat avec le Crédit Municipal

→ le prêt sur gage

→ le livret d'épargne solidaire



- **Enfant handicapé**
 - taux d'incapacité ≥ 80 % 600 €
 - taux d'incapacité entre 50 et 79 % 230 €
- **Handicapé avec tierce personne** 215 €
- **Avance sur achat de matériel** 4 000 € / 48 mois
pour personne handicapée

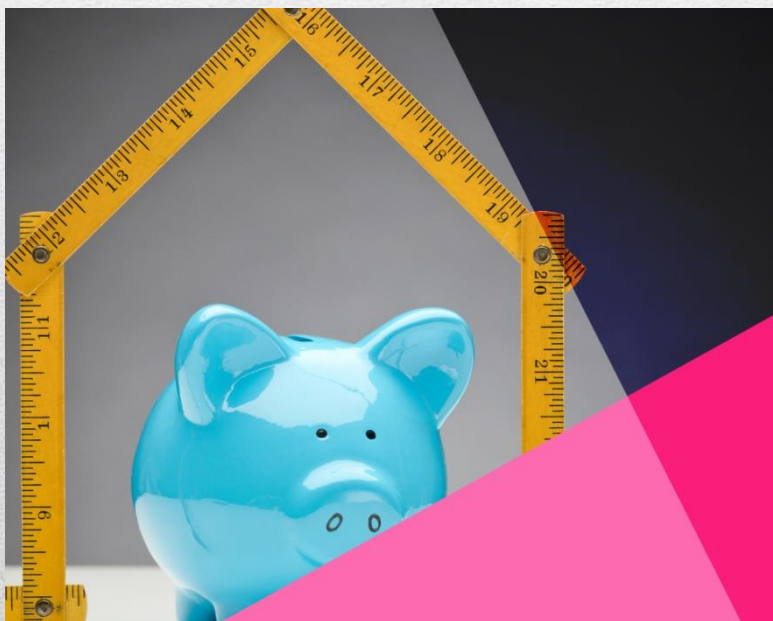
- **Décès du bénéficiaire** 1 000 €
- **Décès d'un enfant à charge, du conjoint
ou d'un ascendant** 820 €



- **Service d'écoute sociale gratuit assuré en partenariat avec**



> PRÊT



- Prêt Installation – TAEG : 1,01 % 3 000 € / 30 mois
- Prêt Jeune ménage – TAEG : 1,01 % 3 000 € / 30 mois
- Prêt Prothèses et lunetterie – TAEG : 1,01 % 2 000 € / 24 mois
- Prêt Départ à la retraite ou licenciement 3 000 € / 30 mois
pour inaptitude physique – TAEG : 1,01 %
- Prêt Accompagnement à l'accession 1 000 à 10 000 € /
TAEG de 1,25 à 2,91 % 12 à 96 mois
- Prêt Amélioration de l'habitat 1 000 à 7 500 € /
TAEG de 1,16 à 1,96 % 12 à 78 mois

- Prêt Adoption – TAEG : 1,01 % 3 000 € / 30 mois
- Prêt Études supérieures – TAEG : 1,01 % 5 000 € / 54 mois
- Prêt Vacances – TAEG 1,01 % 600 € / 10 mois
- Prêt Véhicules – TAEG 1,01 % 6 000 € / 36 mois
- Prêt Véhicules et accessoires 3 000 € / 30 mois
de loisirs – TAEG 3,04 %
- Avance sur achat de matériel 4 000 € / 48 mois
pour personne handicapée

- Prêt Catastrophe naturelle – TAEG 1,01 % 3 000 € / 30 mois
- Prêt dépannage – TAEG 1,01 % 2 000 € / 30 mois
- Prêt Social – TAEG : 0,5 % 2 500 € / 42 mois

 Prêt Jeune fonctionnaire de 1 600 à 7 500 €
TAEG de 1,51 à 3,56 % de 12 à 48 mois

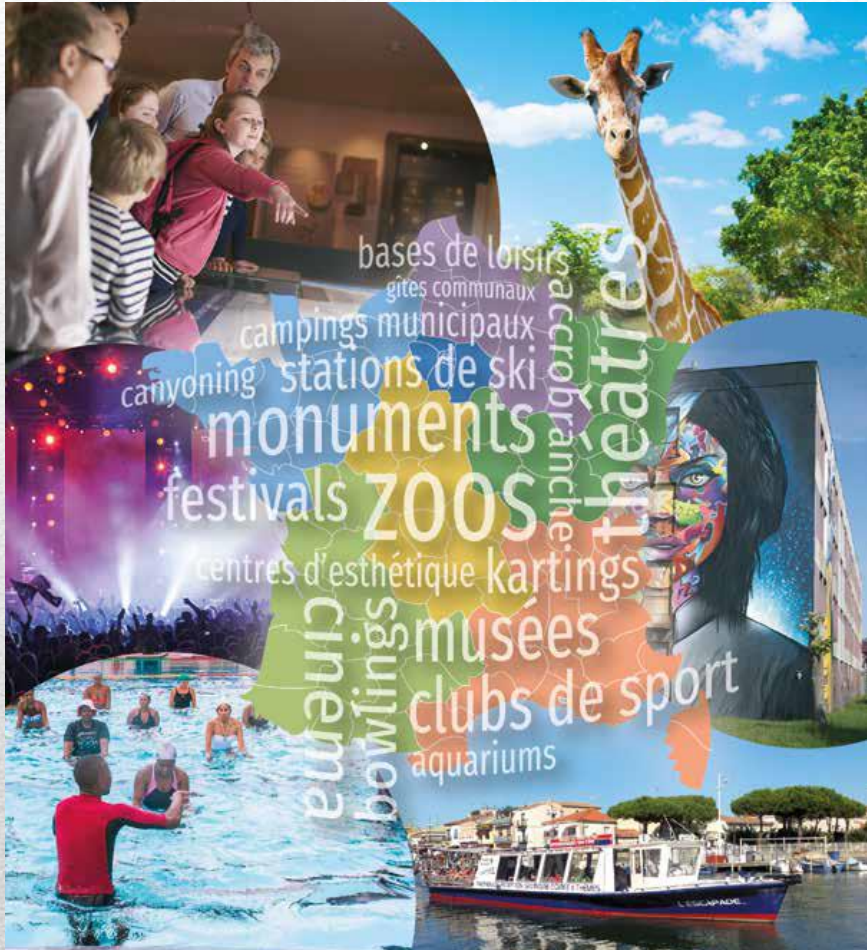
 Prêt Personnel de 1 600 à 50 000 €
TAEG de 2,52 à 5,40 % de 12 à 120 mois

 Regroupement de crédits de 5 000 à 75 000 €
TAEG de 4,07 à 5,75 % de 24 à 120 mois

> CULTURE ET LOISIRS



Offres locales



- Des réductions immédiates chez plus de 1 000 partenaires partout en France sur présentation de votre carte de bénéficiaire !



RDV sur www.cnas.fr → **Offres locales** pour découvrir la liste exhaustive

➤ Carte pêche de 4 à 20 € / carte

➤ Forfait sport 35€ / 60€ *à partir de 3 enfants à charge

➤ Chèque Sport & Bien-être

LE CHÈQUE SPORT
& BIEN-ÊTRE

- 33 %

➤ Chèques Lire & Culture



- 25 %

➤ Abonnements magazines



39

➤ Coffrets cadeaux



➤ Billetterie internationale



Billetterie

Meyclub
Créateur de bonheur



Avantages cumulés !

Tarifs préférentiels + participation du CNAS

Cinéma

Près de 400 salles partenaires

4,50 € le billet

dans la limite de 15 billets / an / bénéficiaire

Loisirs & Sorties

Expo, musée, salon, visite, loisirs sportifs, plein air...

- 4 € par billet

dans la limite de 7 billets / évènement / an / bénéficiaire

Spectacles

Concert, pièce de théâtre, cirque, cabaret, évènement sportif...

- 7 € par billet

dans la limite de 5 billets / évènement*
et 2 évènements / an / bénéficiaire

Parcs

Zoo, aquarium, parc d'attractions, d'aventure...

- 4 € par billet

dans la limite de 7 billets / parc*
et 2 parcs / an / bénéficiaire

Parcs avec hébergement

Astérix, Beauval, Disneyland, Futuroscope, Port Aventura, Puy du Fou

- 10 %

pour le bénéficiaire et ses ayants droit,
sans plafond, dans la limite de 2 séjours / an

* Tous les billets d'un même évènement doivent être regroupés en une seule commande

> VACANCES





- >
Séjour vacances enfant et jeune

1 ^{re} tranche d'imposition	80 €
2 ^e tranche d'imposition	61 €
3 ^e tranche d'imposition	46 €

- >
Séjour vacances sans enfant à charge 80 €
 - tranche imposition < 1 000 €



PLAN EPARGNE CHEQUE VACANCES



Ligne 14 de l'avis d'imposition

de 0 à 1000 €		de 1001 à 1800 €		au-delà de 1800 €	
FORMULE 1	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 3
Montant total de l'épargne		Montant total de l'épargne		Montant total de l'épargne	
200€	400€	200€	400€	200€	400€
Montant total acquis		Montant total acquis		Montant total acquis	
290€	530€	240€	480€	230€	460€
BONIFICATION DU CNAS		BONIFICATION DU CNAS		BONIFICATION DU CNAS	
45% soit 90€	32,5% soit 130€	20% soit 40€	20% soit 80€	15% soit 30€	15% soit 60€
20€ pendant 10 mois 25€ pendant 8 mois 40€ pendant 5 mois	40€ pendant 10 mois 50€ pendant 8 mois 80€ pendant 5 mois	20€ pendant 10 mois 25€ pendant 8 mois 40€ pendant 5 mois	40€ pendant 10 mois 50€ pendant 8 mois 80€ pendant 5 mois	20€ pendant 10 mois 25€ pendant 8 mois 40€ pendant 5 mois	40€ pendant 10 mois 50€ pendant 8 mois 80€ pendant 5 mois

Avantages auprès d'une cinquantaine de partenaires vacances

➤ Résidences – Clubs-hôtels – Séjours – Circuits



OFFRES SOLIDAIRES ET EXCLUSIVES



20%

pour les
séjours jeunes

10%

pour la
location

5%

pour les autres
prestations



Location de mobil-homes, chalets, bungatoiles, emplacements / Vallée de la Dordogne et Argelès-sur-Mer

- 20 à 30 % sur tous les prix publics

Offres solidaires à partir de 99 € la semaine

Remises cumulables avec les offres du moment.

Frais de dossier offerts.



Vallée de la Dordogne 05 55 91 52 77

Argelès-sur-Mer 04 68 95 27 27

tous les jours de 9 h à 20 h

Code partenaire : CNAS46



VACAF

OFFRES
SOLIDAIRES

OFFRES
EXCLUSIVES

RÉSERVATION
EN LIGNE
POSSIBLE



Interhome



Locations de vacances

Location d'appartements, maisons, villas avec piscine, chalets / France et étranger

- 10% * sur les séjours vacances, week-ends et courts séjours

* Sur le loyer de la location.



01 53 36 60 00

tous les jours, 24 h/24

46

OFFRES
EXCLUSIVES

RÉSERVATION
EN LIGNE
POSSIBLE



➤ Tourisme fluvial



➤ Croisières



➤ Vols secs



➤ Hôtellerie de plein air / Locations



➤ Tourisme équitable, solidaire et responsable



➤ Location de ski



➤ Séjours jeunes



Agent sans enfant au quotidien

1. Chèques et cartes de réduction : **jusqu'à 16% d'économie**
2. Ticket CESU : participation de 20% par le CNAS (**jusqu'à 286€ d'économie**)
3. Prêts CNAS **à 1%** (prêt véhicule, dépannage, prothèse/lunetterie)
4. Partenaires pour l'achat de véhicules neufs ou d'occasion
5. Assurance auto et habitation avec la GMF **-20%**
6. Information juridique / écoute sociale **GRATUIT**
7. Prestation Déménagement **200€**
8. Location de véhicule / camion
9. Médaille du Travail (**de 170€ à 245€**) , Départ à la retraite
10. Carte pêche **jsq 20€**
11. Chèques Lire & Culture **- 25%**
12. Billetterie tout au long de l'année

REVENDEICATIONS CGT



La CGT et l'UFICT-CGT revendiquent:

1. Une compensation pécuniaire pour les correspondant-e-s CNAS de chaque direction et/ou une reconnaissance au titre de la valorisation du parcours professionnel,
2. La mise en ligne sur Alize de la liste des correspondant-e-s CNAS de chaque direction
3. L'accès au CNAS et au CAS pour les contrats de projet et tous les précaires.
4. La mise en place d'une rubrique CNAS dans le magazine de communication interne « Ensemble ».
5. Une compensation par le biais du CAS pour toutes les prestations du CNAS inférieures à celles du CAS



L'activité sociale est la réponse aux besoins exprimés des agents, par la mise en œuvre de projets favorisant le droit à l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, au droit de partir en vacances, en voyage, pour la découverte d'autres horizons, d'autres cultures. C'est ainsi que ce lien social crée, favorise l'épanouissement de l'individu, participe à sa reconstruction morale et intellectuelle et à la régénération de la force de travail.

L'activité sociale est faite pour TOUS les agents des collectivités territoriales, selon une politique définie par les élus du personnel responsables du CASC, dans le respect de la laïcité, pour répondre aux besoins des personnels. Elle est financée en partie par le CASC et en partie par le bénéficiaire. C'est dans un cadre de fonctionnement démocratique qu'on définit, met en commun les objectifs et les moyens de l'activité sociale.



Il faut parler d'ouvrant droit et non plus de bénéficiaire. Il est important de bien définir la notion d'OUVRANT DROIT et d'AYANT DROIT.

L'ouvrant droit est par définition l'agent qui ouvre les droits aux champs d'actions du CASC.



Est ouvrant droit du CASC tout agent à temps complet ou temps non-complet, titulaire ou non-titulaire avec un contrat de 3 mois minimum (auxiliaire, contractuel(le), stagiaire de la FPT).

Les vacataires sous réserve que les salaires rentrent dans le calcul de la subvention. Les retraités restent des ayants droit et doivent donc pouvoir bénéficier d'une solidarité intergénérationnelle. Ils ne doivent pas cumuler avec un autre emploi, le dernier employeur doit être une collectivité adhérente au CASC.

L'ayant droit est celui qui a le droit d'y participer tels que les membres de la famille de l'ouvrant droit en général et comme défini dans le règlement du CASC (comme le conjoint, les enfants -âge à définir dans les statuts du CASC suivant les prestations-).

VOYAGES TOURISTRA - CGT



Le syndicat UFICT – CGT, syndicat représentatif des intérêts matériels et moraux des 1500 agents et cadres du Grand Reims, considérant que l'accès de ceux-ci au tourisme social, solidaire et éco-responsable constitue un enjeu syndical a signé une convention avec Touristra, agence de voyages licenciée, porteuse des valeurs du tourisme social, solidaire et éco-responsable, en charge du patrimoine social (20 villages vacances) de 280 collectivités et Comités d'Entreprise et proposant des séjours à l'étranger dans ses 9 Club 3000 situés dans les plus belles stations balnéaires.

Par le biais de cette convention, les agents du Grand Reims et accessoirement ceux de la ville peuvent bénéficier de réduction sur le catalogue Touristra allant jusqu'à 25%.

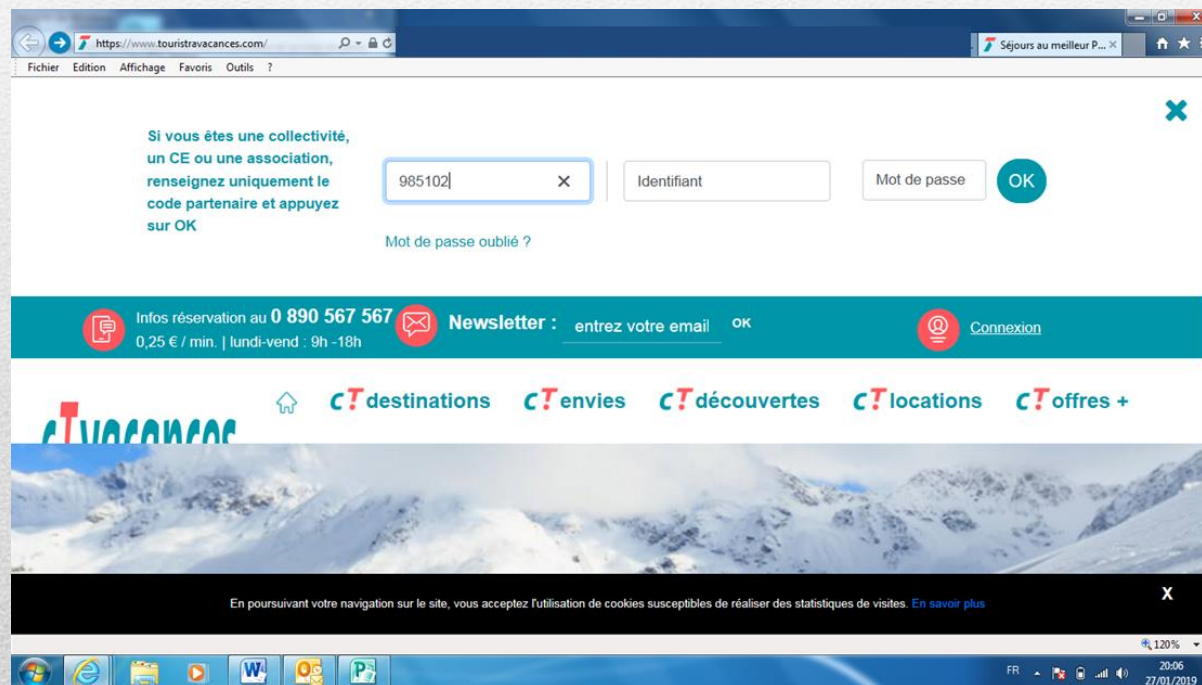
Pour bénéficier des prestations TOURISTRA

il vous suffit de vous rendre sur le site de Touristra

<http://www.touristravacances.com/>

Une fois sur celui-ci, cliquez sur connexion:

Indiquez le code 985102 sur la partie code partenaire et cliquez sur ok.



Vous pouvez également appeler Touristra au 0 890 567 567 en précisant le code **985102**

GUIDE SYNDICAL CGT DES PRESTATION DU CNAS - 2022



<https://ufictgrandreims.reference-syndicale.fr>

ufict.cgt@grandreims.fr

